

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 22 (1960)
Heft: 7

Rubrik: Communications de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mise en garde

Les nombreux incidents et accidents survenus ces derniers temps nous engagent à lancer pour une fois un appel sous cette rubrique. Nous souhaitons que les dommages matériels et les souffrances tant physiques que morales supportés par d'autres rendent nos sociétaires plus prudents et qu'ils fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger leurs proches et leurs employés tout en se protégeant eux-mêmes.

Le remplissage du réservoir à carburant

On ne doit jamais faire le plein du réservoir à carburant avec une pipe, une cigarette ou un cigare allumé à la bouche. Les vapeurs de carburant sont perfides. Elles «font le pont», pour ainsi dire, entre le fût à carburant et la matière incandescente. On estime en général impossible que ces vapeurs puissent prendre feu, et pourtant c'est un fait avéré.

Les passages à niveau

On n'est jamais trop prudent à un passage à niveau. Il n'est pas facile d'établir des règles d'application générale quant à la façon de se comporter à un passage à niveau non gardé. Il ne faut en tout cas jamais se fier à un horaire, car des trains supplémentaires peuvent passer à n'importe quel moment.

Les jeunes conducteurs de tracteurs

Sur ses propres terres, c'est à l'agriculteur de voir s'il peut permettre à des jeunes de conduire le tracteur. On ne devrait cependant pas donner cette permission à des enfants en vacances, car la responsabilité est trop lourde dans de tels cas. Sur les routes, le chef d'exploitation n'autorisera jamais des jeunes à conduire le tracteur — ou toute machine à moteur — car la vie d'autres usagers pourrait être

mise en danger. La vie est un bien précieux. On ne la perd qu'une fois, après tout, et c'est pourquoi on se gardera de jouer avec elle. Pensez-y, agriculteurs. Pensez-y surtout avant qu'il ne soit trop tard. Pensez-y avant d'aller prendre place au banc d'accusation . . .

Les transports de personnes

Avec votre tracteur agricole, n'exécutez jamais de transports de personnes qui ne sont pas en rapport avec l'exploitation d'un domaine agricole (courses d'école, troupe de chasseurs, groupe de participants à une fête, un cortège, un concours hippique, etc.) Le soi-disant service que l'on croit rendre en effectuant de telles courses se révélera un mauvais service lors d'un accident — toujours possible — car la compagnie auprès de laquelle vous êtes assuré contre les conséquences de la **responsabilité civile** se refusera à verser toute indemnité, soit pour les dommages corporels, soit pour les dommages matériels.

Les enfants

Il ne faut pas laisser les enfants prendre place seuls sur un siège auxiliaire ou sur une remorque. On rencontre encore trop souvent des tracteurs (en particulier ceux qui remorquent un tonneau à purin), sur les sièges auxiliaires desquels des enfants sont assis. Voilà une pratique extrêmement dangereuse. Les réactions des enfants sont imprévisibles, comme on le sait. Elles peuvent se déclencher tout d'un coup, pour un motif quelconque, et il est toujours possible qu'un enfant lâche brusquement les accoudoirs auxquels il se cramponne. Une inégalité du sol suffit alors à le faire tomber soit devant une roue arrière du tracteur, soit devant une roue avant de la remorque (tonneau à purin, notamment), et il est plutôt rare que de

tels accidents ne soient pas mortels. Souvenez-vous toujours bien de cela au moment où un enfant vous supplie de l'emmener et où vous êtes sur le point de céder. Dans un tel cas, non seulement vous pouvez être dur, mais vous le devez, puisqu'il y va de la vie d'un enfant!

Les assortiments d'outils

Dans le cours de 1959, nous avons mis nos sociétaires en garde contre une an-

nonce mirobolante relative à un assortiment d'outils comprenant 125 pièces. Comme l'annonce en question paraît de nouveau depuis quelques temps, nous avertissons à nouveau nos lecteurs. Les articles offerts dans le cas particulier sont moins de solides outils d'atelier que des outils pour enfants aimant bricoler. Afin d'éviter les confusions, nous précisons qu'il s'agit en l'occurrence d'une firme de Kreuzlingen.

Le Secrétariat central

Nous prions MM. les membres du comité central et MM. les délégués de bien vouloir réserver les 28 et 29 octobre 1960 pour l'assemblée générale, qui se tiendra à Locarno.

On trouve dans chaque village

- des propriétaires de tracteurs qui ne font pas encore partie de notre
- organisation. Sociétaires, ne négligez rien pour les décider à adhérer
- à votre section. L'union fait la force! Communiquez aussi leur
- adresse au Secrétariat central de l'Association suisse de proprié-
- taires de tracteurs, case postale 210, Brougg. Nous vous en remer-
- cions d'avance!



garantit un meilleur graissage
et maintient le moteur propre!

H.R. KOLLER & CIE. WINTERTHUR

052 / 2 33 81